

Réunion du 7 mai 1991

Le sept mai mil neuf cent quatre vingt onze, à quatorze heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M<sup>r</sup> JOSEPH Richard, maire. La séance a été publique.

Date de convocation: 3 mai 1991

Présents: M<sup>r</sup> et M<sup>me</sup> JOSEPH, GOUEDO, FERRET, M<sup>r</sup> NOME, BOURREAU Bernard, PHELIPPEAU Hervé, VIOUET Odette, BORDEROY Raymond, MARTIN Michel, MARIAUD Manuel.

ABSENT: M<sup>r</sup> Mary. Secrétaire de séance. M<sup>me</sup> GOUEDO

147  
Recrutement d'un agent d'entretien par contrat.

M<sup>r</sup> le Maire informe le Conseil Municipal du départ à la retraite de l'agent d'entretien de la commune, M<sup>r</sup> Renon. Il propose au Conseil Municipal de recruter un agent d'entretien par contrat à durée indéterminée. Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord. M<sup>r</sup> le Maire donne lecture au Conseil Municipal de son intention de nommer au poste d'agent d'entretien de la commune M<sup>r</sup> FADONNET René, domicilié à COMPIÈRES.

\*  
Cours des lettres de candidats au poste d'agent d'entretien par contrat.

et de mandats d'emploi.

14/3, Plan financement  
Salle des fêtes.

M<sup>r</sup> le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement établi pour la Salle des fêtes.

Pour un montant Hors Taxes de 380 000 F, 33 600 F d'honoraires et 4 200 F d'assurance, soit un montant total de 387 800 F, on peut prévoir le plan suivant:

Subvention:	98 000 F.
Réserves	2 00 000 F.
	<hr/>
	2 98 000
Emprunt	79 800 F.
	<hr/>
	387 800 F.

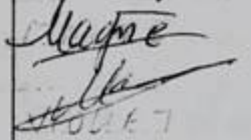
On pourra, lors de l'élaboration du plan définitif, faire varier en plus ou en moins, le montant des réserves et celui de l'emprunt.

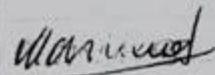
La TVA, représentant un montant de 65 100 F, sera financée par un prêt relais d'une durée de 2 ans, en attendant son recouvrement.

Après avoir délibéré, et voté à bulletin secret, le Conseil Municipal donne son accord à la majorité des voix, soit: 7 voix pour, 2 voix contre, et un bulletin nul.

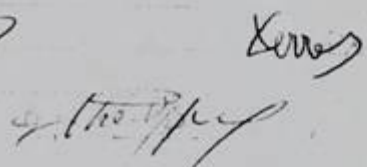
Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits. Ont signé les membres présents

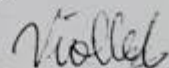
  
M. Magné

  
M. Marnaud

  
M. Marnaud

  
M. Gasciot

  
M. Xerri

  
M. Viollet